



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2023-292

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /**

R24-2023-11-16-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 163, 172, 214, 219, 230, 349, 362, 363, 364, 723)?? (12 pages) Page 3

R24-2023-11-16-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)?? (6 pages) Page 16

## **Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2023-11-15-00003 - Arrêté modificatif bourses talents 2023-2024 (3 pages) Page 23

R24-2023-11-10-00009 - Arrêté SRIAS 2023 - MODIFICATION-4 (6 pages) Page 27

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2023-11-16-00001

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141,  
163, 172, 214, 219, 230, 349, 362, 363, 364, 723)

**ARRETE**

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire  
(139, 140, 141, 163, 172, 214, 219, 230, 349, 362, 363, 364, 723)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Éducation nationale ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-192 en date du 25 août 2023 portant délégation de signature à M. Gilles HALBOUT, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours notamment pour les attributions relevant de l'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Subdélégation de signature est donnée à M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes :

- 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degré,
- 140 – enseignement scolaire public du premier degré,
- 141 - enseignement scolaire public du second degré,
- 163 – jeunesse et vie associative,
- 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires,
- 214 – soutien de la politique de l'Éducation nationale,
- 219 – sports
- 230 – vie de l'élève,
- 349 – fonds pour la transformation de l'action publique
- 362 – écologie
- 363 – compétitivité
- 364 – cohésion
- 723 – contribution aux dépenses immobilières.

- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres :

- 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 139, 140, 141, 150, 172, 214, 219, 230 et 231,
- 3, 5, 6 et 7 du programme 349,
- 3 et 6 des programmes 163 et 364
- 3, 5 et 6 du programme 363
- 3, 5 et 7 des programmes 362 et 723.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LE RAY, de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les accès se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière du rectorat.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 6 du programme 354 – « dépenses immobilières de l'administration territoriale ».

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation, leur demande de paiement et les ordres de payer.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- Mme Séverine JEGOUZO,  
Adjointe au secrétaire général d'académie  
Directrice du budget académique, des moyens et de l'évaluation ;
- Mme Nathalie BOURSIER,  
Adjointe au secrétaire général d'académie  
Directrice de l'administration générale et de l'enseignement supérieur ;
- M. Frédéric BERTRAND,  
Adjoint au secrétaire général d'académie  
Directeur des ressources humaines ;
- M. Thomas GUILLY,  
Ingénieur d'études  
Chef de la division du budget académique.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, de Mme Séverine JEGOUZO, adjointe au secrétaire général d'académie, de Mme Nathalie BOURSIER, adjointe au secrétaire général d'académie, de M. Frédéric BERTRAND, adjoint au secrétaire général d'académie et de M. Thomas GUILLY, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

***Au secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :***

Mme Cécile MORIN,  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Valérie GODIN,  
Attachée d'administration de l'état  
Mme Sophie GIRY  
Attachée principale d'administration de l'état

***À la délégation de région académique à la formation professionnelle, initiale et continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :***

Mme Nicole PELLEGRIN,  
Déléguée de région académique

***A la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour les dépenses imputées sur le programme 172 dans les limites des opérations suivantes :***

***Dépenses de personnels (titre 2) sans seuil***

***Dépenses de fonctionnement (titre 3) : sans seuil***

***Dépenses d'études (titres 3, 5 et 6) : < 20 000 euros HT***

***Dépenses d'investissement (titre 5) : < 206 000 euros HT***

***Dépenses d'intervention (titre 6) : < 250 000 euros HT***

M. Stéphane CORDIER,  
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

***À la délégation régionale académique au numérique pour l'éducation pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141 hors titre 2 :***

Mme Christine FAUVELLE-AYMAR,  
Conseiller académique

***Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :***

Mme Taïssa TCHERNEITCHOUK  
Conseillère technique établissement et vie scolaire

***Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 141 hors titre 2 :***

Mme Karen PREVOST-SORBE,  
Chargée de mission

***A la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :***

M. David ROBET,  
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division  
Mme Priscille JOBERT  
Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe au chef de la division  
Mme Françoise ABAT  
Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe au chef de la division  
Mme Marie-Noëlle SCHOEPPER  
Attachée d'administration de l'état  
Mme Laëtitia FLEURY  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Charline RAY  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Pascale MORICE  
Attachée d'administration de l'état  
M. Gilles QUESSARD  
Attaché d'administration de l'état  
Mme Angélique TABUTEAU  
Attachée principale d'administration de l'état  
**À la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 - programme 140 au titre des psychologues de l'Éducation nationale :**  
M. David ROBET,  
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Chef de division  
Mme Angélique TABUTEAU  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Pascale MORICE  
Attachée d'administration de l'état  
**À la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :**  
M. David ROBET,  
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Chef de division  
Mme Françoise ABAT  
Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe au chef de division  
**A la division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels**

***gérés par cette division :***

Mme Géraldine BREZAULT

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de la division

Mme Laurence CLAVÉ

Attachée d'administration de l'état.

Adjointe à la cheffe de division

Mme Leslie BILLAULT

Attachée d'administration de l'état

Mme Emilie CHARLES

Attachée d'administration de l'état

Mme Carole MIERMONT

Attachée d'administration de l'état

Mme Maud PESTEL

Ingénieure d'études

***À la division du budget académique :***

***Pour l'ensemble des dépenses et recettes prévues aux articles 1 et 2 :***

Mme Stéphanie PRAULT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de division

***Pour l'ensemble des dépenses et recettes du titre 2 hors PSOP et du hors titre 2 :***

Mme Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'état

Mme Julie NOEL

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Corinne BOUILLY

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur-

***Pour les dépenses et recettes du hors titre 2 :***

Mme Jessica CAPITAINE

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Cécile BROUSSEAU

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Frédéric ARENAS

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes 139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors titre 2 et des programmes 163 et 219:**

Mme Amandine PAULE

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Mme Beyza BESLER

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Bénédicte BERTIN

Adjointe administrative l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Axelle BERTHEAU

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Pierre-André CLUSAN

Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Charles CHEVRIER

Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Nathalie DUPRESSOIR

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour la certification du service fait des dépenses HT2 de tous les programmes :**

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Aline MAHELIN

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Thi-Thuy-My TRAN

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Annastasia BUI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour la certification du service fait des dépenses de tous les programmes hors titre 2 :**

Mme Amandine PAULE

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Mme Beyza BESLER

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Pierre-André CLUSAN

Adjoint administratif l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Charles CHEVRIER

Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Bénédicte BERTIN

Adjointe administrative l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Nathalie DUPRESSOIR

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour les ordres à payer pour l'ensemble des programmes hors titre 2 :**

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Aline MAHELIN

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Thi-Thuy-My TRAN

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Anastasia BUI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour la validation des DP titre 2 issues des applications métiers saxo et anagram pour tous les programmes :**

Mme Thi-Thuy-My TRAN

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Anastasia BUI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Aline MAHELIN

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**À la division des examens et concours pour la rémunération des intervenants dans le cadre des examens et concours du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :**

Mme Catherine AMADEI  
Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la  
recherche,  
Cheffe de la division  
Mme Catherine GRÉGOIRE,  
Attachée principale d'administration de l'état,  
Adjointe à la cheffe de division  
Mme Catherine AWUSSI  
Attachée d'administration de l'état  
Adjointe à la cheffe de division  
Mme Francine COMPAGNON  
Attachée d'administration de l'état  
Mme Elodie PRIEUR  
Attachée d'administration de l'état  
Mme Muriel BLAIN  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement  
supérieur  
Mme Audrey ISOARDI  
Attachée d'administration de l'état  
Mme Caroline JANUSZ  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement  
supérieur

**À l'école académique de la formation continue pour les dépenses du titre 2 et  
du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 uniquement pour les  
dépenses liées à la formation des personnels dont le montant est inférieur ou  
égal à 3000 euros :**

Mme Claire LIENHARDT  
Directrice de l'EAFC  
M. Gilles BEZANÇON  
Ingénieur de recherche  
Adjoint à la directrice  
M. Laurent CANNET  
Attaché d'administration de l'état  
Adjoint à la directrice  
Mme Céline JUILLARD  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement  
supérieur  
Mme Valérie MEYNARD  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement  
supérieur

M. Emmanuel THOMAS

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Odile MARTIN

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) pour les dépenses liées à l'action sociale, accidents du travail étant élèves survenus avant 1985 et des capitaux décès :***

Mme Alexandra NALLET

Ingénieure d'études

Mme Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'état

***Pour les dépenses au titre du FIPHFP : pour les dépenses du titre 2 (programmes 214 et 230) et du hors titre 2 (programme 214) :***

Mme Alexandra NALLET

Ingénieure d'études

***Pour les dépenses du hors titre 2 (programme 214) :***

Mme Virginie LIZOT

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***À la division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Bénédicte TURINA

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de division

Mme Christelle OMAR

Attachée d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

***Au service régional de l'immobilier pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Sabrina JOUHAUD

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de service

***Au cabinet du recteur pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Isabelle CROUZIER-BRUN

Directrice de cabinet

***À la division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Liliane DRUDI

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de la division

M. Alain DUPAIN

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Adjoint à la cheffe de division

**À la division académique des moyens pour les dépenses du titre 2 et hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :**

Mme Stéphanie HENRY,

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de la division

Mme Catherine MATHIS

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

Mme Lucie HUGER

Ingénieure d'études

**À la division de l'évaluation et de la prospective pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 140 et 214 :**

M. Laurent GROISY

Ingénieur de recherche

Chef de la division

**À la direction des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :**

M. François GRANGER

Ingénieur de recherche

Directeur

M. Bernard ROULIER

Ingénieur de recherche

Adjoint au directeur

**Pour les ordres de mission :**

Mme Christine LE BERRE

Ingénieure de recherche

Adjointe au directeur

**Pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels et pour la gestion des SMS en masse :**

Mme Kelly MONNEVEUX

Technicienne de recherche et de formation

**Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et psychologues de l'Éducation nationale pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2 :**

Mme Sylvie NADER

Directrice du CIO départemental pour les CIO de Bourges et Saint Amand Montrond

Mme Laetitia POMPEE  
Directrice du CIO départemental pour le CIO de Vierzon  
M. Yohann LE PAPE  
Directeur du CIO départemental pour les CIO de Chartres et Châteaudun  
Mme Sabine GARNIER  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Dreux et Nogent le Rotrou  
M. Bruno THOMAS  
Directeur du CIO départemental pour le CIO de Le Blanc  
Mme Jocelyne BONJOUR  
Directrice du CIO départemental pour les CIO d'Issoudun et Châteauroux  
Mme Elise LESOBRE  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Chinon, Loches et Joué-lès-Tours  
Mme Géraldine MIGNE  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Tours et Amboise  
Mme Maria POUPLIN  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Blois, Romorantin-Lanthenay  
Mme Véronique MOREL  
Directrice du CIO départemental pour les CIO d'Orléans et Pithiviers  
Mme Florence KERSULEC  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Gien et Montargis

ARTICLE 5 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

*Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation*

.....

ARTICLE 6 : L'arrêté n° 46/2023 en date du 14 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2023  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé: Gilles HALBOUT

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2023-11-16-00002

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRETE**

portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** le Code de l'éducation et notamment les articles R.222-19, D222-20, R222-25 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-192 en date du 25 août 2023 portant délégation de signature M. Gilles HALBOUT, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, notamment pour les attributions relevant de l'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits relatifs aux opérations de travaux imputés sur les titres 3 et 5 du programme 150 – formation supérieure et recherche universitaire,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 150 et 231 – vie étudiante et sur les titres 3, 5 et 7 du programme 723 – contribution aux dépenses immobilières,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

Pour les dépenses relevant des titres 6 et 7 des programmes 150 et 231, les engagements juridiques d'un montant supérieur à 250 000 € sont soumis au visa du contrôleur du budget régional.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LE RAY de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les accès se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière du Rectorat.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à :

- Madame Séverine JEGOUZO,  
Adjointe au secrétaire général d'académie  
Directrice du budget académique, des moyens et de l'évaluation ;
- Madame Nathalie BOURSIER,  
Adjointe au secrétaire général d'académie  
Directrice de l'administration générale et de l'enseignement supérieur ;
- Monsieur Frédéric BERTRAND,  
Adjoint au secrétaire général d'académie  
Directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Thomas GUILLY,  
Ingénieur d'études  
Chef de la division du budget académique ;

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, de Mme Séverine JEGOUZO, adjointe au secrétaire général d'académie, de Mme Nathalie BOURSIER, adjointe au secrétaire général d'académie, de M. Frédéric BERTRAND, adjoint au secrétaire général d'académie et de M. Thomas GUILLY, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

***Au service immobilier régional (SRI-IRE) pour les programmes 150 et 231***

Madame Sabrina JOUHAUD  
Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe au chef de service

***À la division du budget académique :***

***Tous programmes titre 2 et hors titre 2 :***

Madame Stéphanie PRAULT  
Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe au chef de division

***Tous programmes titre 2 hors PSOP et hors titre 2 :***

Madame Sophie KLAUTH  
Attachée d'administration de l'état  
Madame Julie NOËL  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
Madame Corinne BOUILLY  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Jean-Philippe JALLET,  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Tous programmes du hors titre 2 :**

Madame Jessica CAPITAINÉ

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Frédéric ARENAS

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Cécile BROUSSEAU

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour la certification des services faits et les ordres de payer uniquement sur les programmes 0150 et 0231 hors titre 2 :**

Monsieur Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Thi-Thuy-My TRAN

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Aline MAHELIN

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Bénédicte BERTIN

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Annastasia BUI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**À la division des examens et concours (programme 150 pour la rémunération des intervenants dans le cadre des examens et concours- titre 2 et hors titre 2):**

Madame Catherine AMADEI

Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cheffe de la division des examens et concours.

Madame Catherine GREGOIRE,  
Attachée principale d'administration de l'état,  
Adjointe à la cheffe de division  
Madame Catherine AWUSSI  
Attachée d'administration de l'état,  
Adjointe à la cheffe de division  
Madame Muriel BLAIN  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement  
supérieur

***Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses liées aux rentes  
accident du travail étant élèves survenus avant 1985 (programmes 231 et hors  
titre 2) :***

Madame Alexandra NALLET  
Ingénieure d'études  
Madame Sophie COLLONNIER  
Attachée d'administration de l'état

**À la coordination paye (programme 150 – titre 2) :**

Madame Cécile MORIN  
Attachée principale d'administration de l'état  
Madame Valérie GODIN  
Attachée d'administration de l'état  
Madame Sophie GIRY  
Attachée principale d'administration de l'état

**À la division des personnels d'administration et d'encadrement (programme  
150 – titre 2)**

Madame Géraldine BREZAULT  
Attachée principale d'administration de l'état  
Cheffe de division  
Madame Laurence CLAVÉ  
Attachée d'administration de l'état  
Adjointe à la cheffe de division

**A la division académique des moyens (programme 231 concernant les crédits  
des cordées de la réussite)**

Mme Stéphanie HENRY  
Attachée principale d'administration de l'état  
Cheffe de la division  
Mme Catherine MATHIS  
Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division  
Mme Lucie HUGER  
Ingénieure d'études

ARTICLE 4 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

*Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation*

.....

ARTICLE 5 : L'arrêté n°47/2023 en date du 14 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2023  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé: Gilles HALBOUT

Secrétariat générale pour les affaires régionales  
de la région Centre-Val de Loire

R24-2023-11-15-00003

Arrêté modificatif bourses talents 2023-2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
portant

La préfète de la région Centre-Val de Loire,  
préfète du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

**VU** l'arrêté du 5 août 2021 modifié relatif au régime des bourses Talents ;

**VU** l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant les plafonds de ressources relatifs aux Bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2021-2022 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 21 août 2023 ;

**VU** la circulaire du 07 juin 2023 relative à la mise en œuvre des Bourses Talents pour la campagne 2023-2024 (NOR : TFPF 2315362C) ;

**VU** le procès verbal de la commission d'attribution des Bourses Talents du jeudi 19 octobre 2023 ;

**VU** l'arrêté portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à Madame Florence Gouache administratrice de l'État Secrétaire générale pour les affaires régionales du 16 octobre 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2023 portant publication de la liste des attributaires d'une bourse talents pour l'année 2023-2024 ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Madame Lina Hakem, inscrite en numéro 6 sur la liste principale, ayant renoncé à sa bourse, celle-ci est attribuée à Monsieur Jules Rocher, 1<sup>er</sup> de la liste complémentaire.

ARTICLE 2 : Madame Anaëlle Boyer, inscrite en numéro 14 sur la liste principale, ayant renoncé à sa bourse, celle-ci est attribuée à Monsieur Simon Arnou, 2<sup>ème</sup> de la liste complémentaire.

ARTICLE 3 : comme prévu par la circulaire du 07 juin 2023 relative à la mise en œuvre des Bourses Talents pour la campagne 2023-2024 (NOR : TFPF 2315362C), 12 bourses du dispositif Prépa Talents sont réaffectées aux candidats des Bourses Talents de la liste complémentaires. Ainsi est attribuée le bénéficiaire d'une Bourse Talent aux candidats suivants de la liste complémentaire :

- 1 – Hugo Lappleau
- 2 – Nathan Molle
- 3 – Lucie Bauchet
- 4 – Eva Correia
- 5 – Tom Marco
- 6 – Thomas Ribay
- 7 – Clothilde Dupin
- 8 – Léonore Journault
- 9 – Sophie Prouteau
- 10 – Maxime Chapelotte
- 11 – Maëlis Renaud
- 12 – Charlotte Riccio

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023  
Pour la Préfète et par délégation  
la Secrétaire Générale pour les affaires Régionales  
Signé : Florence GOUACHE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Secrétariat générale pour les affaires régionales  
de la région Centre-Val de Loire

R24-2023-11-10-00009

Arrêté SRIAS 2023 - MODIFICATION-4

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

portant modification de la composition nominative de la section régionale  
interministérielle de la région centre-val de loire (srias)

La préfète de la région Centre-Val de Loire,  
préfète du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, alinéa 2, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 21 août 2023 ;

**VU** les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°23.081 du 22 mai 2023 portant composition nominative de la section régionale interministérielle de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°23.121 du 22 juin 2023 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : La section régionale interministérielle d'action sociale de l'État est composée comme suit :

\* **Le Président** : M. Thierry TAMÉ élu par le collège des représentants du personnel

\* **Collège des représentants des services déconcentrés de l'administration, en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale (12 membres)** :

**- Services du ministère de l'intérieur  
au sein des secrétariats généraux communs :**

Titulaire : M. Thomas ANGIBAUD,  
chef du service des ressources humaines

Suppléant : M. Sébastien HADJIMOUKOFF,  
chef du service des ressources humaines

Titulaire : Mme Emmanuelle PION,  
Cheffe du pôle ressources humaines

Suppléant : M. Adelff ALI,  
chef du service des ressources humaines

Titulaire : Mme Muriel CHAUVINEAU,  
cheffe du service des ressources humaines

Suppléant : Mme Angélique COMBRON,  
adjoindte à la cheffe du SGRH

**- Services du ministère de la justice :**

Titulaire : M. Frédéric BERGEROT,  
chef de département

Suppléante : Mme Lucile CHABERNAUD,  
assistante sociale du personnel

**- Services des ministères de l'économie et des finances,  
et de l'action et des comptes publics :**

Titulaire : Mme Mathilde DUFOUR,  
Responsable régionale de l'action sociale du Centre-Val-de-Loire

Suppléante : Mme Béatrice AJOUX BERTHEAU,  
référente communication

**- Rectorat :**

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS,  
assistante sociale des personnels du Loiret

Suppléante : Mme Sandrine CARLIEZ,  
assistante sociale des personnels d'Indre-et-Loire

Titulaire : Mme Sophie COLLONNIER,  
cheffe du bureau de l'action sociale

Suppléante : Mme Alexandra NALLET,  
cheffe du pôle d'appui aux ressources humaines

**- Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement :**

Titulaire : M. Laurie-Marc GAY,  
responsable du pôle social régional

Suppléante : Mme Francine BONBONNE,  
chargée de mission RH

**- Direction régionale des affaires culturelles :**

Titulaire : M. Cédric LOINTIER,  
adjoint de la secrétaire générale  
Suppléante : Mme Elisabeth DELAHAYE,  
responsable des ressources humaines

**- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :**

Titulaire : Mme Sabrina DETRY-HEBBE,  
gestionnaire RH  
Suppléante : Mme Anais AMZALLAG,  
secrétaire Générale

**- Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités :**

Titulaire : Mme Marina ADALBERT,  
assistante sociale

Suppléante : Mme Naïma HOUTAR ASSAOUI,  
responsable ressources humaines

**- Services du ministère des Armées :**

Titulaire : Mme Marielle GODEAU,  
conseillère technique médico-social

Suppléante : Mme Aurore BERGE,  
conseillère technique d'encadrement du secteur d'Orléans

\* Collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (13 membres)

**- Force ouvrière :**

Titulaires : M. Thierry PAIN  
Mme Stéphanie CLEMENT  
Mme Marie-Noëlle BLERON

Suppléants : M. Yannick DUPUIS  
Mme Samuelle IMAHO  
M. Manuel FERNANDEZ

**- Fédération syndicale unitaire :**

Titulaires : Mme Virginie TALOIS  
Mme Marie MONBAILLY

Suppléants : Mme Béatrice BARDIN  
Mme Sonia NOZIERE

**- Union nationale des syndicats autonomes :**

Titulaires : Mme Nathalie FEUILLERAT  
M. Thierry ROSIER

Suppléants : M. Thierry BRICQUEBEC  
Mme Audrey ROYER-GOMAN

**- Confédération française démocratique du travail :**

Titulaires : M. Grégory LAPOTRE  
M. Patrick BENOIST

Suppléants : Mme Viviane BORGHMANS  
M. Didier SATAR

**- Confédération générale du travail :**

Titulaires                    Mme Claire BESSEIGE  
                                      Mme Odile CESAIRE  
Suppléants :                M. Patrice LONGE  
                                      M. Franck NAVET

**- Union syndicale Solidaires :**

Titulaire :                    Mme Caroline GERBAIX  
Suppléant :                   M. Mathieu HAZOTTE

**- Confédération générale des cadres :**

Titulaire :                    Mme Nadège CARZANA LE BIHAN  
Suppléante :                 M. Bruno MATIGNON

ARTICLE 2 : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- M. Jean-Christophe WIOLAND, directeur de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Mme Christelle SOL, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement d'affectation. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10 novembre 2023  
Pour la Préfète et par délégation  
la Secrétaire Générale pour les affaires Régionales  
Signé : Florence GOUACHE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.